



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 27 septembre 2010
14088/10
PRESSE 252

République de Moldavie - mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie

Le Conseil a adopté ce jour¹ une décision concernant des mesures restrictives (interdiction de visa) à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (*doc. 13623/10*).

Cette décision proroge les mesures restrictives jusqu'au 30 septembre 2011. Elle prolonge en outre leur suspension pour une nouvelle durée de six mois (jusqu'au 31 mars 2011) afin d'encourager la réalisation de progrès en vue de parvenir à un règlement politique du conflit en Transnistrie, en trouvant une solution aux problèmes qui subsistent en ce qui concerne les établissements scolaires où l'enseignement est dispensé en alphabet latin et en rétablissant la libre circulation des personnes.

À l'issue de la période de suspension, le Conseil réexaminera les mesures restrictives à la lumière de l'évolution de la situation.

L'UE est résolue à poursuivre ses efforts afin de contribuer à un règlement viable du conflit en Transnistrie, sur la base des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République de Moldavie. Elle demande en outre à nouveau que les pourparlers formels dans une configuration à 5+2 reprennent dès que possible.

¹ La décision a été adoptée sans débat lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche".

P R E S S E